

environ. Ainsi, on estime que, au cours des 15 prochaines années, les principales villes doivent accroître la capacité de leurs services d'eau d'environ 1,500 millions de gallons par jour.

Après emploi, environ 80 p. 100 de l'eau utilisée à des fins industrielles et ménagères, dans les villes, est déversée dans les systèmes d'égout. On estime qu'en 1960, seulement 9 millions de Canadiens environ, soit 75 p. 100 de la population urbaine, étaient desservis par des systèmes d'égout. Ainsi, une quantité considérable d'eau est, une fois utilisée, rejetée dans les cours d'eau et les lacs à l'état brut ou après avoir été insuffisamment traitée. Même là où il existe des systèmes d'égout et des moyens d'épuration, la présence des égouts pluviaux et sanitaires combinés dans beaucoup des grandes et plus anciennes villes provoque l'écoulement d'un fort volume d'eau non traitée en périodes de très fort débit.

Les besoins toujours grandissants de systèmes d'adduction d'eau et d'installations sanitaires au niveau municipal, au cours des 15 prochaines années, s'ajouteront à une accumulation importante de commandes pour des installations dans de nombreux secteurs. Depuis les années 1930, la capacité de ces services municipaux a augmenté à un taux annuel d'environ 6 p. 100, soit le double de celui de la population urbaine au cours de la même période. Si le même rapport se maintient au cours des 15 prochaines années, alors que la population urbaine augmentera de six millions, on estime que la capacité de ces services doublera, ce qui représentera des investissements annuels de l'ordre de 130 millions de dollars.

Les problèmes de la pollution de l'air s'aggraveront également. La principale source de pollution de l'air est la consommation de combustibles (mazout, charbon, gaz naturel et essence). Par exemple, calculés d'après leur poids, on estime que la consommation de 100 tonnes de carburants dégage dans l'atmosphère 60 tonnes d'oxyde de carbone, d'hydrocarbures et d'oxyde d'azote. Étant donné la croissance rapide du nombre de véhicules et de l'intensité de la circulation au cours des 15 prochaines années, l'augmentation prévue du volume des matières polluantes provenant de cette seule source sera massive. Dans certains secteurs, cette pollution de l'air menace de devenir un grave danger à la santé de la population. Bien qu'il soit difficile d'établir le rapport entre la morbidité et la pollution de l'air, on estime qu'au Canada, 600,000 journées de travail sont perdues chaque année par suite de bronchites chroniques et d'emphysème, attribuables aux impuretés en suspension dans l'air.

Selon le Conseil économique il reste encore beaucoup à apprendre avant que des normes objectives et généralement acceptables ne puissent être établies comme guides d'une administration rationnelle et d'une politique efficace de lutte contre la pollution de l'air et de l'eau. Le Conseil considère néanmoins que l'adoption d'un ensemble de normes constitue un premier pas essentiel vers l'établissement d'objectifs pour une saine politique d'entretien des eaux et de lutte contre la pollution. De là ressort la nécessité de programmes intensifs de recherches allant au-delà des aspects purement techniques de la question pour englober les implications socio-économiques de la pollution.

Organisation municipale.— Bien qu'au recensement de 1961 le Canada ne possédait que 18 zones métropolitaines ou grands centres urbains ayant 100,000 habitants ou plus, il y avait dans ces zones 260 municipalités distinctes sans compter d'innombrables administrations semi-autonomes, établies à des fins particulières: commissions scolaires, commissions des services d'eau, commissions de transport et d'autres services d'utilité publique et administrations des égouts. De l'avis du Conseil, il est douteux que cette multiplicité de services municipaux indépendants au sein d'une seule économie métropolitaine ne puisse résoudre efficacement et dans toute leur ampleur la multitude des problèmes urbains. Le Conseil souligne qu'une modernisation rapide de la structure des attributions et des méthodes d'administration des gouvernements locaux s'impose. Il faudra viser carrément à mettre sur pied des gouvernements locaux dont la compétence territoriale, l'autorité et les rouages politiques et administratifs seront égales à l'envergure et à la variété des problèmes à régler. Cela exigera, dans plusieurs cas, l'élargissement des frontières territoriales et dans d'autres, des accords plus efficaces de collaboration et de coordination entre les